



UNION INTERPARLEMENTAIRE  
124<sup>ème</sup> Assemblée et réunions connexes  
Panama, 15 – 20 avril 2011



A/124/Inf.5  
15 avril 2011

**DE MEILLEURS PARLEMENTS POUR DES DEMOCRATIES PLUS FORTES**

**- STRATEGIE UIP 2012-2017 -**

*Le présent projet de stratégie a été établi par le Comité exécutif. Il reprend bon nombre des suggestions formulées par les Parlements membres, les groupes géopolitiques et d'autres instances au sein de l'UIP.  
Il est présenté aux Membres pour information et discussion. Les groupes géopolitiques sont invités à en débattre lors de leurs réunions à Panama. Les éventuels commentaires ou suggestions devront être communiqués au Secrétariat avant le 30 juin 2011.  
La stratégie sera présentée au Conseil directeur pour adoption à sa 189<sup>ème</sup> session, qui se tiendra à Berne en octobre 2011.*

Introduction

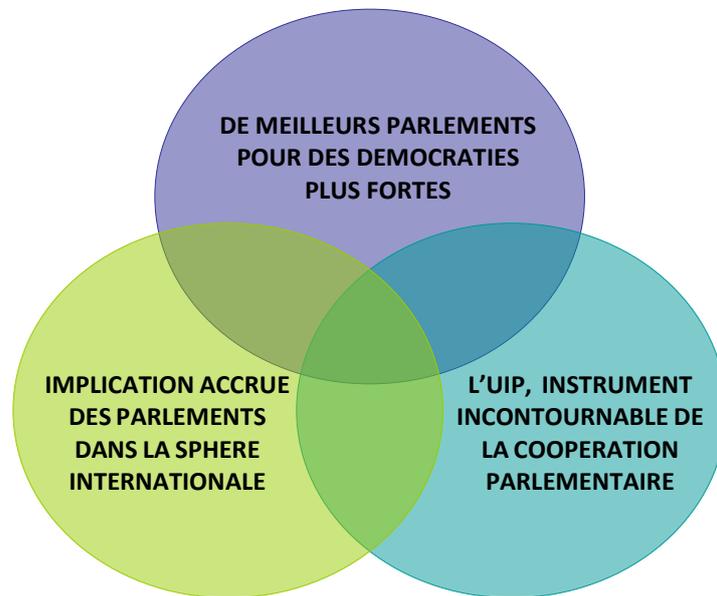
On trouvera dans le présent document une stratégie pour l'UIP, pour les cinq prochaines années. Cette stratégie définit l'axe de développement de l'Organisation selon trois orientations stratégiques; elle énonce les objectifs correspondants ainsi que les résultats escomptés au terme de ces cinq années.

On trouvera, pour commencer, l'énoncé de mission de l'UIP. Il y est dit en quelques mots ce qu'est l'UIP. Ce texte se veut délibérément court et facile à comprendre. Il décrit la mission de l'UIP sans entrer dans les détails. Il est assorti d'une explication et d'un slogan.

Vient ensuite la vision. Cette section indique à quoi l'UIP veut ressembler sur le long terme et témoigne d'un objectif global ambitieux pour l'avenir de l'UIP : rassembler toutes les parties prenantes autour d'une aspiration générale commune.

Il est ensuite question des trois orientations stratégiques qui, durant les cinq prochaines années, conduiront l'UIP vers la réalisation de ses ambitions. Ces trois orientations stratégiques sont tirées de l'énoncé de mission de l'Organisation. Elles donnent la priorité à trois axes de travail : démocratie et parlements, implication des parlements dans la sphère internationale, et UIP en tant qu'instrument de la coopération parlementaire.

Ces trois axes sont liés entre eux et se complètent. Au centre se trouve la coopération parlementaire qui sous-tend l'ensemble de l'action de l'UIP. Chaque axe stratégique s'articule autour de trois objectifs, eux-mêmes subdivisés en sept sous-objectifs. A chaque objectif correspond une liste de résultats escomptés.



Cette stratégie guidera l'action de l'UIP durant les cinq prochaines années. Elle fera l'objet d'un examen intermédiaire au terme des deux premières années.

La stratégie sera mise en œuvre suivant un ordre de priorités. Il ne sera pas possible de réaliser immédiatement et simultanément tous les objectifs énoncés dans ce plan, ni sur la totalité des cinq années visées. Certaines activités sont assorties d'échéances, d'autres sont subordonnées à la demande de prestations et d'autres encore ne pourront être mises en œuvre que lorsque les ressources nécessaires auront été trouvées.

Cette stratégie n'est ni un plan d'activités, ni un document budgétaire, mais elle a néanmoins été élaborée sur la base des réalités économiques actuelles. Elle donnera lieu à un programme de travail et un budget annuels ou biennaux. Le budget sera établi suivant le volume de recettes correspondant aux contributions que les Membres seront en mesure de verser et à d'autres rentrées d'argent sur lesquelles l'Organisation peut raisonnablement compter.

La présente stratégie est le fruit d'une analyse scrupuleuse de l'UIP telle qu'elle est aujourd'hui, du cadre dans lequel elle évolue, des difficultés auxquelles elle doit faire face et, surtout, des avantages comparatifs considérables qui sont les siens. Y ont en outre été versés les observations, commentaires et suggestions de nombreux Parlements Membres, groupes géopolitiques et Comités de l'UIP. Enfin, le Comité exécutif y a apporté des précisions.

Une fois parachevée et adoptée, cette stratégie donnera une lecture et un objectif clairs à l'orientation future de l'UIP, au sein de l'Organisation et en dehors, et permettra de planifier les ressources et le travail.

### Résumé

Mission	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ L'UIP, organisation mondiale des parlements, est un forum mondial voué au dialogue et à la coopération parlementaires. Elle s'emploie à faire progresser la démocratie et à aider les parlements et les parlementaires du monde entier à remplir leur mandat.</li> </ul>
Vision	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Faire de l'UIP une organisation universelle, dynamique et efficace à même de promouvoir la culture, les valeurs et les institutions démocratiques grâce à la coopération interparlementaire.</li> <li>✚ Faire qu'elle soit à même d'aider les parlements et les parlementaires de toutes les régions à exprimer les besoins des citoyens et leurs aspirations à la paix, aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes et au développement et à y répondre efficacement.</li> <li>✚ Faire qu'elle soit reconnue et que ses Parlements Membres l'aident à donner une dimension parlementaire à l'Organisation des Nations Unies (ONU) et aux autres institutions multilatérales.</li> </ul>
Orientation stratégique 1 Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ De meilleurs parlements pour des démocraties plus fortes</li> <li>✚ Renforcer la démocratie grâce aux parlements</li> <li>✚ Faire progresser l'égalité des sexes</li> <li>✚ Protéger et promouvoir les droits de l'homme</li> </ul>
Orientation stratégique 2 Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Implication accrue des parlements dans la sphère internationale</li> <li>✚ Apporter une dimension parlementaire aux travaux de l'ONU et autres institutions multilatérales</li> <li>✚ Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement</li> <li>✚ Contribuer/Participer à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits</li> </ul>
Orientation stratégique 3 Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ L'UIP, instrument incontournable de la coopération parlementaire</li> <li>✚ Faire de l'UIP une organisation universelle et améliorer les relations qu'elle entretient avec ses Membres</li> <li>✚ Mettre l'UIP en valeur grâce à une stratégie de communication moderne</li> <li>✚ Améliorer la gestion des activités, la gouvernance et le contrôle interne</li> </ul>

## MISSION

- ✚ L'UIP, Organisation mondiale des parlements, est un forum de dialogue et de coopération parlementaires. Elle s'emploie à faire progresser la démocratie et à aider les parlements et les parlementaires du monde entier à remplir leur mandat.

L'énoncé de mission doit être bref, être facile à comprendre et résumer la mission de l'UIP sans prétendre à l'exhaustivité. Il doit être instantanément associé à l'Organisation.

L'UIP sert le dialogue, le débat et la coopération parlementaires politiques. Elle promeut et défend la démocratie et l'état de droit. Elle élabore des cadres de référence, diffuse des informations sur les bonnes pratiques et aide les parlements à renforcer les propres capacités. Elle défend les droits de l'homme des parlementaires et encourage l'adhésion à des valeurs, normes et principes universels. Elle agit pour l'égalité des sexes et pour la participation des femmes à la vie politique et publique. Elle aide les parlements à traiter un agenda international de plus en plus fourni, et à donner une dimension parlementaire aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et autres institutions multilatérales.

En bref, la devise de l'UIP est : De meilleurs parlements pour des démocraties plus fortes.

## VISION

- ✚ Faire de l'UIP une organisation universelle, dynamique et efficace à même de promouvoir la culture, les valeurs et les institutions démocratiques par le biais de la coopération entre les parlements grâce à la coopération interparlementaire.
- ✚ Faire qu'elle soit à même d'aider les parlements et les parlementaires de toutes les régions du monde à exprimer les besoins des citoyens et leurs aspirations à la paix, aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes et au développement et à y répondre efficacement.
- ✚ Faire qu'elle soit reconnue et que ses Parlements Membres l'aident à donner une dimension parlementaire à l'ONU et aux autres institutions multilatérales.

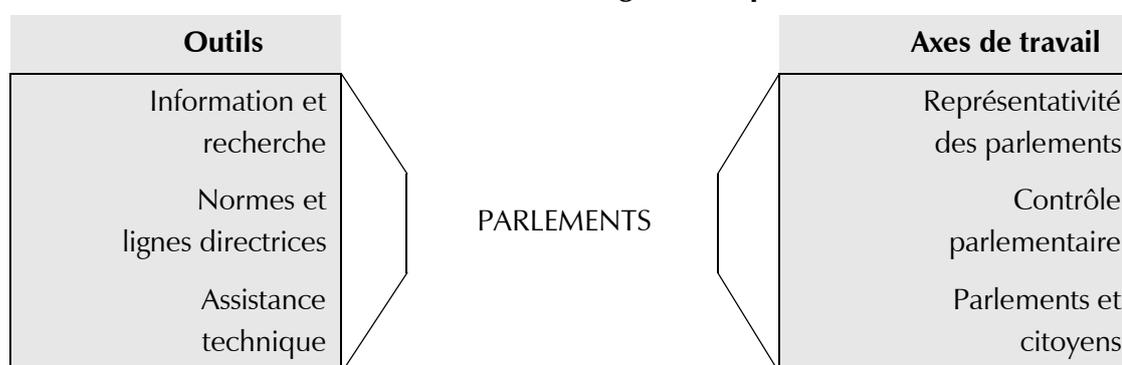
La vision assignée à l'UIP indique en quelques mots à quoi l'Organisation veut ressembler sur le long terme (au-delà des cinq prochaines années). Elle doit traduire une conception ambitieuse de l'avenir de l'UIP et vise à rassembler toutes les parties prenantes autour d'une aspiration générale commune.

## ORIENTATIONS STRATEGIQUES

### 1. DE MEILLEURS PARLEMENTS POUR DES DEMOCRATIES PLUS FORTES

L'UIP est convaincue que de meilleurs parlements sont la clé de démocraties plus fortes. Elle a un net avantage comparatif grâce à ses Membres et aux travaux qu'elle a menés au fil des années pour renforcer les parlements, servir l'égalité des sexes et protéger et promouvoir les droits de l'homme. L'action de l'UIP est d'abord axée sur le Parlement, tout à la fois fournisseur et bénéficiaire de l'aide et agent du changement. Durant les cinq prochaines années : 2012-2017, l'UIP travaillera avec le concours de ses Parlements Membres, sur ses trois objectifs prioritaires : renforcer la démocratie grâce aux parlements, faire progresser l'égalité des sexes, et protéger et promouvoir les droits de l'homme.

#### 1.1 Renforcer la démocratie grâce aux parlements



Les parlements sont la pierre angulaire de la démocratie. Ils ont besoin de capacités et de moyens pour s'acquitter des fonctions que leur confère la Constitution. Ils doivent incarner les valeurs fondamentales de la démocratie dans leur travail. La stratégie de l'UIP consiste à renforcer ces institutions pour leur permettre de contribuer à la démocratie et les aider à répondre aux aspirations des citoyens. L'UIP applique une méthode globale; elle conçoit différents types d'outils qu'elle utilise dans ses activités thématiques prioritaires. Les parlements sont au cœur de la définition et de la réalisation de toutes ces activités.

#### **Domaine : Information et recherche**

#### **Objectif : renforcer l'UIP dans sa fonction de centre mondial de ressources documentaires sur l'institution parlementaire et la démocratie**

L'UIP actualisera et développera sa base de données PARLINE sur les parlements nationaux. Elle publiera, à intervalle régulier, un *Rapport parlementaire mondial* sur l'état des parlements dans le monde. Elle définira en outre un nouveau programme de publications centré sur les bonnes pratiques des parlements ainsi que sur les nouveaux thèmes du développement parlementaire. L'UIP contribuera au développement et à la consolidation des réseaux professionnels de manière à faciliter l'échange d'informations entre parlements. L'information et la recherche alimentent le travail de l'Organisation dans le domaine normatif et celui de l'assistance technique.

**Domaine : Normes et lignes directrices**                      **Objectif : Encourager l'adoption et l'application de normes pour parlements démocratiques**

L'UIP promouvra les critères pour parlements démocratiques qui sont énoncés dans son ouvrage *Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle*. Elle encouragera les parlements à évaluer eux-mêmes leur performance à l'aune de ces critères et mettra en place un mécanisme d'examen des performances sur une base volontaire, notamment à travers des examens par les pairs. Elle continuera à apporter une dimension parlementaire à la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies et s'efforcera de créer un mécanisme analogue avec les démocraties. Enfin, elle définira, à l'intention des parlements, de nouvelles normes et lignes directrices sur les bonnes pratiques, lorsque le besoin s'en fera sentir.

**Domaine : Assistance technique**                                      **Objectif : Renforcer les parlements par des conseils et programmes d'assistance adaptés à leurs besoins**

L'UIP continuera à dispenser des services consultatifs et à fournir une assistance technique pour renforcer les parlements. Elle s'efforcera d'améliorer la qualité et les retombées des prestations d'assistance technique en offrant des prestations mieux coordonnées et plus efficaces aux parlements. Elle s'occupera en priorité des parlements des pays au sortir de conflits ou en transition. Elle continuera à aider les parlements à renforcer leurs capacités pour leur donner les moyens de traiter les besoins les plus pressants en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes, ainsi que d'autres questions figurant à l'agenda mondial. Elle renforcera ses partenariats avec les organisations partageant ses idéaux et œuvrant à un meilleur développement parlementaire. L'assistance technique est sous-tendue par le travail normatif et de recherche de l'UIP. Elle se nourrit en outre des enseignements tirés des programmes antérieurs d'assistance technique.

Ces outils seront utilisés dans les trois domaines thématiques de travail prioritaires :

**Domaine : Représentativité des parlements**                      **Objectif : Encourager les parlements à être plus représentatifs de la mixité sociale de la population**

L'UIP poursuivra son action d'amélioration de la représentation des femmes au Parlement (voir la section consacrée à l'égalité des sexes). Elle poursuivra aussi ses efforts pour amener les parlements à intégrer les minorités et les peuples autochtones, ainsi que les autres secteurs en marge de la société. Elle prendra des dispositions en vue d'encourager la participation des jeunes au processus démocratique.

**Domaine : Contrôle parlementaire**                                      **Objectif : Aider les parlements à se doter de mécanismes efficaces pour contrôler l'action des gouvernements**

L'UIP améliorera son action visant à donner davantage de moyens au Parlement de demander des comptes au gouvernement au nom des citoyens. Elle fera connaître les bonnes pratiques en matière de contrôle parlementaire et favorisera leur mise en œuvre par le truchement de l'assistance technique, en particulier en ce qui concerne les fonctions budgétaires et d'audit du Parlement.

**Domaine : Parlements et citoyens**

**Objectif : Trouver des moyens permettant aux parlements de se rapprocher des électeurs**

L'UIP appellera l'attention sur les difficultés et les bonnes pratiques dans les relations des parlements avec les électeurs, thème du premier *Rapport parlementaire mondial*. Elle diffusera les bonnes pratiques sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour dialoguer avec les citoyens et les organisations de la société civile. Elle continuera à promouvoir la Journée internationale de la démocratie, qui constitue une occasion pour les parlements, d'aller à la rencontre des citoyens. Enfin, elle se mettra à produire des outils d'information à l'intention des citoyens sur le rôle du Parlement dans une démocratie.

**Résultats attendus**

Le renforcement de la démocratie à travers les parlements est une entreprise au long cours. Il arrive que les événements politiques précipitent l'acheminement vers la démocratie, mais ils peuvent aussi entraîner des reculs, même lorsque les plans ont été particulièrement bien échafaudés. Quoi qu'il en soit, les résultats attendus à l'horizon 2017 sont les suivants :

- des critères pour parlements démocratiques largement reconnus par les parlements et la communauté internationale, avec une application concrète dans les parlements nationaux et une participation des Parlements Membres de l'UIP à un mécanisme d'examen volontaire des performances par les pairs;
- une meilleure représentativité des parlements faisant le choix de travailler avec l'UIP, doublée d'une plus grande capacité de contrôler l'action des gouvernements et d'établir des relations étroites avec les électeurs;
- l'amélioration des prestations d'assistance technique de l'UIP et de leurs retombées;
- une plus grande efficacité des parlements des pays au sortir de conflits en matière législative et de contrôle; et
- une amélioration de la coopération entre les parlements et l'UIP, cette coopération se caractérisant par la participation concrète d'un nombre accru de parlements aux travaux de recherche et de définition de normes de l'UIP, ainsi qu'à ses activités d'assistance technique. Cette amélioration se verra également dans le nombre de parlements utilisant les produits que propose l'UIP et faisant appel à elle pour de l'assistance technique.

**1.2 Faire progresser l'égalité des sexes**

L'égalité des sexes est un élément clé pour de meilleurs parlements. L'UIP a une méthode qui consiste avant tout à suivre de près la participation des femmes à la vie politique et à soutenir cette participation, à aider les Parlements Membres renforcer leurs capacités et dans leurs activités touchant aux questions de genre. Dans ce domaine, son action s'appuiera sur celles de ses Parlements Membres, sur la contribution d'hommes et de femmes, sur l'expérience d'anciens parlementaires et sur la contribution des organisations internationales partenaires, parmi lesquelles la nouvelle ONU Femmes.

**Domaine : Information et recherche**

**Objectif : Conforter sa position d'organisme mondial de référence sur les femmes en politique**

L'UIP continuera à collecter des informations récentes sur la participation des femmes à la vie politique. Elle effectuera un travail de recherche et produira des statistiques, des études et autres informations, au moyen de bases de données en ligne (sur les quotas, les statistiques concernant les femmes), de sites web et autres réseaux d'information sur les femmes en

politique (iKNOW Politics). Elle arrêtera de nouveaux indicateurs sur la participation des femmes à la vie politique, fera des analyses sur les questions ou sujets émergents et, sur demande, sur des questions spécifiques touchant à l'égalité des sexes. Elle fournira des informations et des outils didactiques adaptés aux besoins des femmes parlementaires nouvellement élues.

**Domaine : Accès et présence au Parlement**      **Objectif : Mettre au point des stratégies nationales pour faciliter l'accès des femmes au Parlement et appuyer la participation des femmes parlementaires à l'élaboration des politiques**

L'UIP participera au renforcement des cadres législatifs nationaux de manière à faciliter l'accès des femmes au Parlement par une révision des textes législatifs influant sur la participation des femmes à la vie politique. Elle continuera à fournir assistance technique et formation aux femmes parlementaires. Ce programme consistera aussi à renforcer les capacités des femmes grâce aux TIC et au mentorat pour les nouvelles parlementaires.

**Domaine : Intégration des questions de genre**      **Objectif : Encourager l'évolution des parlements dans un souci d'égalité des sexes**

L'UIP a produit la première analyse mondiale sur l'intégration des questions de genre au Parlement et sur les parlements sensibles au genre. Elle a établi une cartographie de la situation actuelle et répertorié les bonnes pratiques. Elle s'apprête maintenant à élaborer des normes et des lignes directrices sur les politiques et procédures " sensibles au genre ". Elle apportera une assistance aux instances parlementaires traitant de l'égalité des sexes et des questions concernant les femmes pour en renforcer les capacités. Elle aidera en outre les parlementaires et le personnel parlementaire à parfaire leurs capacités d'intégration des questions de genre. Enfin, elle facilitera la mise en commun des bonnes pratiques.

**Domaine : Respect des droits des femmes**      **Objectif : Aider les parlements à réformer les lois discriminatoires et à renforcer leur capacité de lutter contre les violences faites aux femmes**

L'UIP continuera à aider les parlements à mettre en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et à prendre des mesures contre les violences faites aux femmes - deux préoccupations sociétales majeures en matière d'égalité des sexes. S'agissant de la CEDAW, l'UIP continuera à défendre l'idée d'une participation des parlements au processus d'établissement et de présentation des rapports. Elle s'intéressera aussi particulièrement aux lois discriminatoires. En ce qui a trait aux violences faites aux femmes, l'UIP mettra l'accent sur la réforme de la législation et le renforcement du contrôle parlementaire, avec pour objectif d'assurer la bonne application des textes. Ses activités auront pour objet de renforcer les capacités des parlements. Elle proposera aux parlements des services consultatifs en matière législative et en matière d'orientations. Elle veillera à ce que des parlementaires et collaborateurs hommes participent à toutes ces activités et à ce qu'hommes et femmes travaillent ensemble sur les questions de genre. Les activités de l'UIP permettront aussi de consolider les rapprochements et d'améliorer la coopération entre parlementaires, instances gouvernementales, institutions onusiennes travaillant sur les questions de genre, organisations de la société civile, électeurs, médias et établissements de recherche.

### Résultats attendus

La moyenne mondiale de femmes au Parlement, qui est de 19 pour cent, augmentera d'un demi-point par an. La stratégie de l'UIP vise à multiplier cette progression par deux pour atteindre 25 pour cent de femmes dans les parlements en 2017. D'ici-là, l'UIP devra aussi avoir amené et aidé un grand nombre de parlements à se doter de politiques et de procédures favorables à l'égalité des sexes sur la base des normes et lignes directrices qu'elle aura établies. Grâce à ces mesures, une majorité de parlements devraient avoir participé au moins une fois au processus de présentation de rapports périodiques au titre de la CEDAW. Les parlementaires, hommes et femmes, travailleront de plus en plus ensemble sur l'égalité des sexes et la violence faite aux femmes. D'une manière générale, l'UIP doit conserver son rôle de pionnière sur la question des femmes en politique et se lancera dans de nouveaux domaines de recherche sur les femmes en politique.

#### 1.3 Protéger et promouvoir les droits de l'homme

Les parlements et leurs membres sont les "gardiens" des droits de l'homme du fait des responsabilités essentielles qui sont les leurs en matière législative et de contrôle, pour garantir le respect de ces droits. L'UIP aide les parlements à assumer ces responsabilités en protégeant les droits de leurs membres et en leur apportant des informations, du savoir et des formations pour leur permettre de participer activement à la promotion et à la protection des droits de l'homme. Durant les cinq prochaines années, l'UIP redoublera d'efforts dans ce domaine en s'attachant aux priorités ci-après.

**Domaine : Comité UIP des droits de l'homme des parlementaires**

**Objectif : Renforcer la capacité du Comité de l'UIP à traiter les cas de violations des droits de l'homme**

L'UIP renforcera son comité des droits de l'homme des parlementaires et étudiera d'autres manières d'encourager ses Parlements Membres à participer activement au règlement des cas portés à l'attention du Conseil directeur. Elle fera également davantage pour favoriser une action concertée avec les mécanismes de l'ONU et les défenseurs des droits de l'homme en général, à l'appui du travail du Comité et apporter l'éclairage nécessaire en ce sens. Le Comité se penchera sur les mesures qui pourraient être prises pour prévenir la résurgence et la généralisation des problèmes qu'il observe dans les cas dont il est saisi, afin de contribuer à éviter de nouvelles atteintes aux droits fondamentaux des parlementaires. Enfin, il sera particulièrement attentif aux atteintes aux droits de l'homme dont sont victimes les femmes parlementaires.

**Domaine : Renforcement des capacités**

**Objectif : Renforcer la contribution des parlements à la promotion et à la protection des droits de l'homme**

L'UIP continuera à diffuser de l'information sur les Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques, et aux droits économiques, sociaux et culturels. Elle mettra l'accent sur le rôle des parlements dans leur application. Elle œuvrera en outre à ce que les parlements des pays dont les rapports nationaux doivent être soumis à l'examen des principaux organes des droits de l'homme de l'ONU, notamment dans le cadre de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, participent à l'élaboration desdits rapports, soient représentés dans les délégations qui les soumettent et soient ensuite associés à la mise en œuvre des recommandations. L'UIP travaillera en collaboration plus étroite avec le système de supervision des droits de l'homme créé par l'ONU et fournira une assistance aux parlements qui souhaiteraient s'investir davantage dans ce domaine, dans le cadre de son programme de renforcement des capacités. Ces travaux permettront également de déceler si l'UIP doit produire de nouveaux ouvrages sur les droits de l'homme et, dans l'affirmative, sur quel(s) sujet(s).

**Domaine : Droits de l'enfant**

**Objectif: Aider les parlements à faire en sorte que les droits de l'enfant soient respectés**

L'UIP fera de la sensibilisation dans les parlements sur les questions touchant aux droits de l'enfant et les aidera à renforcer leurs capacités dans ce domaine. Les enfants sont certes dotés de droits mais, dans bien des cas, ils n'ont pas de moyen de les faire respecter, si bien qu'il est important que les parlements agissent sur ce point. L'UIP privilégiera aussi le renforcement de la participation des parlements aux travaux du Comité des droits de l'enfant établi par l'ONU, ainsi que la capacité de contrôle des parlements pour garantir l'application des textes relatifs aux droits de l'enfant et à favoriser la prise en compte des enfants dans les parlements.

**Domaine : Droit international humanitaire**

**Objectif : Promouvoir la ratification et la mise en œuvre de conventions choisies de droit humanitaire**

L'UIP s'attachera en particulier, par le truchement du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, à faire progresser la ratification et l'application d'un certain nombre de conventions de droit humanitaire. Le Comité s'intéressera en particulier à la Convention sur la réduction des cas d'apatridie et à la Convention sur les armes à sous-munitions.

**Résultats attendus**

L'application de ces quatre priorités devrait permettre, à l'horizon 2017, d'obtenir que les droits des parlementaires dans l'exercice de leur mandat soient mieux respectés; que les parlements et leurs membres aient une meilleure connaissance des normes et mécanismes internationaux de droits de l'homme; qu'au moins un tiers des Parlements Membres de l'UIP prennent part à au moins une des phases des procédures d'élaboration et de présentation des rapports dans le cadre du système de suivi des droits de l'homme de l'ONU; ainsi qu'une meilleure application des normes internationales de droits de l'homme et de droit humanitaire. Elle contribuera enfin à une meilleure prise en compte des questions touchant aux droits de l'enfant, dans les parlements.

**2. IMPLICATION ACCRUE DES PARLEMENTS DANS LA SPHERE INTERNATIONALE**

Il faut une plus grande implication des parlements pour contribuer à combler le déficit démocratique dans les relations internationales. Dans le monde imbriqué et interconnecté qui est le nôtre, il est souhaitable que les parlements soient plus investis à l'échelon international pour apporter des solutions durables aux grands problèmes mondiaux et en assurer la mise en œuvre. L'UIP poursuivra son action pour donner une dimension parlementaire à la coopération internationale, conférer davantage de transparence aux processus mondiaux et inciter les parlements à agir sur les grands enjeux mondiaux.

**2.1 Donner une dimension parlementaire aux travaux de l'ONU et autres organisations multilatérales**

L'UIP applique une stratégie qui consiste à mobiliser les parlements autour des grands enjeux mondiaux du moment, à les aider à mettre en œuvre les accords multilatéraux correspondants et à demander des comptes aux gouvernements. Elle travaille en étroite collaboration avec l'ONU et lui sert d'intermédiaire avec les parlements nationaux. L'UIP apporte une contribution parlementaire aux travaux de l'ONU, ainsi qu'un début de contrôle parlementaire et donc de transparence. L'UIP est en train d'établir un partenariat stratégique

avec l'ONU et cherche à développer des relations analogues avec l'OMC et les institutions de Bretton Woods.

**Domaine : Coopération avec les Nations Unies**

**Objectif : Améliorer la dimension parlementaire des travaux de l'ONU**

L'UIP continuera à apporter une contribution parlementaire aux travaux de l'ONU et s'efforcera d'obtenir que le point de vue des parlements apparaisse dans les décisions de l'Organisation. Elle réunira les parlementaires autour des grandes questions d'actualité mondiale examinées par l'ONU. Elle les encouragera à prendre part de manière plus systématique aux délégations nationales aux grandes conférences et manifestations de l'ONU. Elle encouragera le système des Nations Unies à adopter une démarche plus uniforme dans sa manière de travailler avec les parlements nationaux. L'UIP travaillera avec l'ONU à l'établissement d'un cadre de coopération et de coordination plus cohérent entre les deux institutions. Elle s'efforcera d'obtenir l'adhésion des Etats membres de l'ONU à un nouvel accord de coopération entre les deux Organisations, pour remplacer celui de 1996, qui est maintenant dépassé.

**Domaine : Nouveaux organes et principaux mécanismes onusiens**

**Objectif : Créer une composante parlementaire forte dans les travaux des nouveaux organes et des principaux mécanismes onusiens**

L'UIP continuera à encadrer une contribution directe des parlements aux travaux des trois organes onusiens créés en 2005 - la Commission de consolidation de la paix, le Forum pour la coopération en matière de développement (émanation du Conseil économique et social) et le Conseil des droits de l'homme - conformément à ce qui a été proposé par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle continuera en outre à organiser des réunions parlementaires en marge des grandes conférences et des grands mécanismes onusiens. En 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a officiellement décidé de participer plus systématiquement avec l'Union interparlementaire à l'établissement d'une composante parlementaire et à son intégration dans les travaux des principaux organes délibérants de l'Organisation des Nations Unies et l'examen des engagements internationaux. La Commission UIP des Affaires des Nations Unies aidera l'UIP à déterminer la marche à suivre dans le prolongement de cette décision.

**Domaine : OMC et commerce international**

**Objectif : Renforcer la dimension parlementaire du travail de l'OMC et plus généralement sur les questions de commerce international**

L'UIP poursuivra son action, en coopération avec le Parlement européen, visant à donner une dimension parlementaire à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Elle fera en sorte d'aider les parlements à renforcer leurs capacités à contrôler les activités de l'OMC, de maintenir le dialogue avec les négociateurs des gouvernements, à faciliter l'échange d'informations et la confrontation des expériences, et à faire peser les parlements sur l'orientation des discussions et des négociations au sein de l'OMC. L'UIP poursuivra aussi sa coopération avec d'autres institutions multilatérales travaillant dans le domaine du commerce et du développement, notamment la CNUCED.

**Domaine : Gouvernance économique mondiale**

**Objectif : Renforcer l'action parlementaire sur les questions économiques et financières**

La crise économique et financière mondiale survenue en 2008 a mis en évidence la nécessité de revoir et de réformer de fond en comble les cadres réglementaires et les politiques économiques. L'UIP continuera à promouvoir le débat et l'action parlementaires sur ces

questions. Elle s'attèlera à créer un cadre parlementaire propre à conférer davantage de transparence aux institutions de Bretton Woods. Ce projet s'articulera autour de trois grands objectifs : renforcer l'autorité légale des parlements à approuver les prêts de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI); renforcer le rôle des parlements dans l'adoption des Documents de Stratégie de réduction de la pauvreté et des programmes afférents; et renforcer la contribution des parlements aux nouvelles politiques mondiales décidées par la Banque mondiale et le FMI, ainsi que l'ONU et le G20.

### **Résultats attendus**

Au terme des cinq prochaines années, l'UIP devrait avoir réussi à donner une dimension parlementaire plus significative aux travaux de l'ONU. Cela suppose que les parlements contribuent beaucoup plus largement à l'élaboration des documents finals de l'ONU, que les parlementaires soient mieux informés des grands processus mondiaux et y soient davantage associés, notamment pour en assurer le suivi à l'échelon national. Il faudra conclure un nouvel accord de coopération avec l'ONU. L'UIP aura entamé des démarches en vue d'établir un cadre global de coopération du même ordre avec d'autres institutions multilatérales, en particulier avec la Banque mondiale et le FMI. Enfin, les parlements seront plus à même de répondre aux grands problèmes mondiaux et de prendre des initiatives pour faciliter la mise en œuvre des engagements existants et façonner de nouveaux accords internationaux.

### **2.2 Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement**

Les parlements ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre la pauvreté et la réalisation du développement. Les parlementaires peuvent faire en sorte que les programmes de développement tiennent compte des priorités des citoyens, parler au nom des pauvres et autres groupes marginalisés et vulnérables et faire en sorte que les citoyens puissent adhérer aux politiques et programmes de développement. La stratégie de l'UIP vise à aider les parlements à atteindre ces objectifs dans quelques domaines cibles liés aux engagements convenus à l'échelon international en matière de développement, en particulier les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La stratégie vise en outre à aider les parlements à mettre au point des outils plus performants de suivi de la réalisation de l'ensemble des OMD, à examiner leurs propres processus institutionnels et à identifier les dispositifs institutionnels les mieux à même d'intégrer les OMD à leur travail.

**Domaine : Santé maternelle, néonatale et infantile**

**Objectif : Aider les parlements à peser sur les politiques et programmes de santé maternelle, néonatale et infantile**

L'UIP veut que les parlements nationaux puissent influencer davantage sur les politiques de santé maternelle, néonatale et infantile. Pour ce faire, elle veut sensibiliser les parlements à ces questions et appuyer la création et la mise en œuvre de plans d'action parlementaires. Il faudra peut être pour cela leur apporter les compétences nécessaires pour qu'ils puissent élaborer des lois appropriées, établir des budgets suffisants pour améliorer la santé, faire en sorte qu'il y ait des services de santé maternelle, néonatale et infantile accessibles, adaptés et équitables et demander des comptes au gouvernement central à ce sujet. Ce projet suppose également de générer des connaissances et de diffuser des informations sur le travail des parlements sur la santé des femmes, des enfants et des nouveau-nés, et de renforcer les liens entre les processus et forums nationaux, régionaux et mondiaux jouant un rôle important dans ce domaine.

**Domaine : VIH/sida**

**Objectif : Conduire l'action des parlements sur le VIH/sida**

Sur le VIH, les gouvernements se sont engagés à appliquer une politique interne fondée sur des données scientifiques et sur les principes de droits de l'homme internationalement reconnus. L'UIP participera à cet effort en aidant les parlements à transformer ces engagements en textes de lois et à créer un cadre législatif favorable pour lutter contre le VIH/sida. Elle poursuivra sa coopération avec les organisations partenaires et continuera à fournir aux parlements des lignes directrices, des conseils et une assistance technique, pour leur permettre de traiter les questions en rapport avec le VIH/sida. L'UIP continuera à orchestrer le dialogue parlementaire mondial sur les différents aspects de l'épidémie, avec le concours de son Groupe consultatif sur le VIH/sida, qui constitue un point focal parlementaire mondial pour le travail législatif relatif au VIH/sida. L'UIP jouera aussi le rôle d'intermédiaire avec les processus internationaux auxquels elle transmettra la contribution des parlements pour décider de la marche à suivre pour l'action mondiale de lutte contre le sida.

**Domaine : Aide au développement**

**Objectif : Aider les parlements à assurer une plus grande efficacité de l'aide**

L'UIP a réalisé plusieurs études de cas au sujet des engagements internationaux sur l'efficacité de l'aide (Déclaration de Paris, Programme d'Accra et document final de Pusan). Elle poursuivra ce travail au moyen d'un dialogue entre parlementaires et en apportant son concours aux parlements pour atteindre les objectifs suivants : intégrer les parlements dans les structures de décision établies entre les donateurs et l'exécutif des pays bénéficiaires de l'aide; améliorer l'accès des parlements à l'information sur les flux et les modalités de l'aide; renforcer les capacités des parlementaires et du personnel compétent à examiner les budgets annuels et les documents connexes, ainsi qu'à peser sur les politiques d'aide et en assurer la supervision.

**Domaine : Pays moins avancés (PMA)**

**Objectif : Mobiliser autour du Programme d'action d'Istanbul**

L'UIP assurera le suivi du Forum parlementaire qu'elle aura organisé en marge de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA IV). Elle apportera son concours aux parlements pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA pour 2011-2020 adopté par la Conférence. L'UIP fera de la sensibilisation dans les parlements et les encouragera à s'impliquer dans le processus qui a trait aux PMA. Elle fera en sorte de consolider le système des points focaux parlementaires, d'aider les parlements à prendre part à la mise en œuvre de Programme d'action d'Istanbul et appuiera la création d'un plan d'action parlementaire pour ce faire. Afin de faciliter l'implication des parlements des PMA dans les questions de développement, l'UIP s'efforcera de montrer la relation entre le Programme d'action d'Istanbul et la réalisation des OMD, telle qu'elle y est définie.

**Domaine : Changements climatiques**

**Objectif : Renforcer l'action parlementaire sur les changements climatiques**

L'UIP poursuivra l'édification d'un processus parlementaire pour accompagner les négociations mondiales sur les changements climatiques. Elle encouragera par ailleurs les parlements à agir et à intégrer les changements climatiques dans leurs travaux en votant des budgets climat nationaux ainsi que les lois requises pour leur exécution. Enfin, l'UIP encouragera les parlements à réduire leur empreinte carbone.

## Résultats attendus

Il faudra de nombreuses années avant que les objectifs internationaux de développement ne soient atteints. Durant les cinq prochaines années, il devrait néanmoins être possible de faire de nettes avancées dans ce sens. A l'échéance 2017, on peut compter que les parlements seront mieux informés sur les huit OMD et auront contribué à leur réalisation. Nombre d'entre eux auront pris des mesures pour assurer le financement requis pour prévenir et traiter le VIH/sida, réformer les lois pour permettre d'atteindre plus facilement les populations vulnérables et, d'une manière générale, contribuer à mettre en avant les problèmes des personnes vivant avec le VIH, dans les débats nationaux. Nombre de parlements auront aussi pris des mesures pour contribuer à assurer l'efficacité de l'aide. Les parlements auront en outre aidé l'UIP à évaluer leur action à l'appui des engagements internationaux de développement et à identifier les bonnes pratiques. Enfin, ils auront participé activement, sous l'égide de l'UIP, à la définition des objectifs de développement à venir.

### 2.3 Contribuer à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits

Un parlement qui représente tous les secteurs de la société et a les pouvoirs et moyens requis pour légiférer et demander des comptes au gouvernement contribue dans des proportions immenses à la paix et la stabilité. Aussi le travail que mène l'UIP pour édifier de meilleurs parlements et des démocraties plus fortes est-il en lui-même une contribution à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits. De surcroît, l'UIP apporte une aide supplémentaire aux parlements de pays en proie à des conflits ou au sortir de conflits. Ces activités font souvent partie du travail que l'UIP réalise en coopération avec l'ONU et sa Commission de consolidation de la paix. Elles passent par une action ciblée pour faciliter la réconciliation politique grâce aux parlements et à la diplomatie parlementaire, dans l'après-conflit. Dans tous les cas, ces activités viennent compléter l'action menée par d'autres organismes. Elles sont centrées sur les parlements, font suite à des demandes d'appui de leur part et exigent l'appui politique des Parlements Membres de l'Organisation.

**Domaine : Réconciliation politique dans les situations d'après-conflit**

**Objectif : Aider les parlements à être plus ouverts au dialogue et plus inclusifs de manière à faciliter la réconciliation et la gouvernance du secteur de la sécurité**

L'UIP continuera à apporter un appui ciblé aux parlements des pays au sortir de conflits. Elle encouragera le dialogue en leur sein, fera en sorte qu'ils puissent participer à la réconciliation nationale et qu'ils soient associés à la gouvernance du secteur de la sécurité. La mise en œuvre de ces activités suppose un renforcement des capacités et des services consultatifs. Elle s'appuiera en outre sur les connaissances des Parlements Membres de l'Organisation ainsi que des organisations partenaires directement impliquées dans la consolidation de la paix. Ces activités seront axées sur les résultats et définies à partir de plans d'action parlementaires, que les parlements s'engageront à mettre en œuvre progressivement. Les services consultatifs de l'UIP seront définis en fonction des besoins de chaque parlement, mais viseront néanmoins à assurer de bonnes relations avec l'exécutif et à codifier le rôle et les droits de l'opposition, afin d'apaiser les tensions tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Parlement.

**Domaine : Diplomatie parlementaire**

**Objectif : Faciliter la résolution des conflits grâce à la diplomatie parlementaire**

L'UIP offre un cadre privilégié pour la diplomatie parlementaire. C'est une enceinte naturelle et neutre dans laquelle les parlementaires de différents pays et de différentes factions politiques peuvent échanger des vues et des expériences et discuter des conflits nationaux et

internationaux. L'UIP entend faire plus systématiquement usage de cette ressource. Dans les cas où des crises internes affectent sérieusement le travail du Parlement national ou empêchent complètement le Parlement de fonctionner, l'UIP offrira ses bons offices pour apaiser les tensions et promouvoir le dialogue. Un rapide recours à la diplomatie parlementaire pourrait ensuite contribuer à identifier les besoins de renforcement des capacités et de conseil sur le long terme. Il sera procédé de la même manière dans le cas des conflits régionaux où l'UIP aurait un avantage de par ses Membres. Ces activités seront en grande partie définies selon le même modèle que le travail du Comité des questions relatives au Moyen-Orient, qui devrait être renforcé, mais contrairement à lui, elles seront limitées dans le temps, plus souples et moins formelles. L'idée n'est pas de créer systématiquement des structures formelles comme le Comité, mais il faudra néanmoins des moyens conséquents pour que ces activités puissent voir le jour.

### **Résultats attendus**

Conformément à ce qui précède, l'UIP souhaite parvenir, à l'horizon 2017, à une implication beaucoup plus forte des parlements et de leurs membres dans la prévention et le règlement des conflits. Concrètement, cela signifie :

- qu'un nombre accru de parlements dans des pays au sortir de conflits auront fait appel aux compétences de l'UIP pour renforcer la dynamique interne en faveur de l'inclusion et du dialogue politique et améliorer leur contribution à la réconciliation nationale et à la gouvernance du secteur de la sécurité;
- que l'UIP aura directement pris part à la diplomatie parlementaire régionale pour promouvoir le dialogue entre les parlementaires des pays ou parties au conflit; et
- que le Comité des questions relatives au Moyen-Orient aura effectivement contribué à atténuer le conflit dans la région du Moyen-Orient.

### **3. L'UIP, INSTRUMENT RENFORCE AU SERVICE DE LA COOPERATION PARLEMENTAIRE**

Le Plan stratégique de l'UIP pour 2012-2017 a aussi une visée interne qui consiste à faire de l'UIP un instrument de poids de la coopération parlementaire. Ce plan décrit l'orientation stratégique que l'on veut donner au développement de l'UIP durant les cinq prochaines années et sous-tend une grande partie des objectifs que l'UIP s'est fixés. Si elle veut pouvoir apporter un appui plus déterminant aux parlements et les aider à s'implanter sur la scène internationale, il est indispensable que l'Organisation s'améliore. Pour ce faire, elle s'est fixé les quatre objectifs ci-après.

#### **3.1 Faire de l'UIP une organisation universelle et améliorer ses relations avec ses Membres**

L'UIP offre un cadre unique au monde pour le dialogue et la coopération parlementaires. Ces dix dernières années, elle a modernisé ses structures et essayé de se rapprocher de celles qui existent dans les parlements. Durant les cinq prochaines années, elle devra mener plus avant ce processus dans quatre domaines liés entre eux : devenir plus universelle, obtenir une meilleure participation des parlements à ses réunions, notamment en matière d'équilibre politique et de parité, faire en sorte que les assemblées annuelles soient plus efficaces et mieux à même de répondre aux exigences des Membres et contribuer à une plus grande cohérence de la coopération parlementaire.

**Domaines : Membres**

**Objectif : Aller vers une affiliation universelle**

L'UIP n'épargnera aucun effort pour se muer en une organisation à participation universelle. A cet égard, elle s'intéressera en priorité aux petits Etats insulaires des Caraïbes et du Pacifique Sud et poursuivra parallèlement ses efforts pour encourager d'autres parlements non encore membres de l'UIP, notamment les parlements de pays récemment sortis d'un conflit, à demander leur affiliation.

**Domaine : Participation aux activités**

**Objectif : Renforcer la participation des parlements aux travaux de l'UIP**

L'UIP encouragera les parlements à intégrer dans les délégations qu'ils envoient à ses réunions des membres des commissions parlementaires traitant des sujets inscrits au calendrier de travail de l'Organisation. Les connaissances et l'expérience de ces parlementaires contribueront ainsi à enrichir les discussions dans l'intérêt de tous les participants. En outre, ces parlementaires pourront directement mettre à profit les discussions menées à l'UIP dans leurs parlements respectifs, et pourront assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations formulées à l'UIP.

**Domaine : Représentation parlementaire**

**Objectif : Elaborer des lignes directrices sur la parité et l'équilibre politique des délégations parlementaires**

L'UIP évaluera la validité des directives existantes sur la parité dans les délégations parlementaires de manière à renforcer encore la participation des femmes parlementaires. Parallèlement, elle mettra au point des lignes directrices pour que les délégations participant aux réunions de l'Organisation soient équilibrées du point de vue politique. Il s'agira d'encourager une meilleure représentation des principales sensibilités politiques du Parlement sans perdre de vue le principe élémentaire qui veut que tous les parlements soient souverains pour décider de la composition de leurs délégations. L'UIP étudiera aussi les moyens d'encourager la participation des jeunes.

**Domaine : Structures et méthodes de travail**

**Objectif : Améliorer les structures et méthodes de travail de l'UIP**

L'UIP continuera à consolider l'Assemblée et ses commissions permanentes. Elle fournira aux nouveaux venus des documents d'introduction sur ses activités. Elle essayera d'obtenir une adhésion et une participation accrues des parlements membres aux travaux des Commissions permanentes, ce qui signifie une meilleure préparation, une meilleure participation aux débats et un meilleur suivi des résultats. L'UIP examinera aussi la contribution de la Réunion des femmes parlementaires, du Comité de coordination des Femmes parlementaires et du Groupe du partenariat entre hommes et femmes à la promotion des questions d'égalité des sexes afin d'avoir des échanges plus interactifs, une plus grande participation des hommes et des débats davantage centrés sur l'égalité hommes-femmes. L'UIP consacrera l'existence du Comité des droits de l'homme des parlementaires dans ses Statuts, pour en faire un organe statutaire. Enfin, elle publiera des lignes directrices afin que les membres du Comité soient élus en fonction de leur capacité à participer utilement à ses travaux.

**Domaine : Suivi de la mise en œuvre**

**Objectif : Veiller à un meilleur suivi et une meilleure mise en œuvre des décisions et recommandations de l'UIP**

L'UIP continuera à améliorer son système de présentation de rapports. Elle étudiera systématiquement comment intégrer le contenu des résolutions de l'UIP dans son programme de travail ordinaire. De même, elle étudiera les mesures envisageables pour aider les Parlements Membres à donner suite à ces résolutions. Nombre de ces résolutions renfermant des recommandations invitant les parlements à veiller à l'application des principaux accords,

conventions et décisions internationaux, l'UIP sera particulièrement attentive aux mesures à prendre pour encourager les parlements à les suivre.

**Domaine : Coopération parlementaire**

**Objectif : Rechercher davantage de cohérence dans la coopération parlementaire mondiale**

L'UIP continuera à suivre l'évolution de la coopération parlementaire à travers d'autres structures formelles et informelles. Elle étudiera les moyens de coopérer davantage avec les assemblées et organisations parlementaires régionales et mondiales, et de mettre en commun les agendas et les expériences.

**Résultats attendus**

L'UIP prévoit d'accroître considérablement le nombre de ses Membres durant les cinq prochaines années. Elle se dotera par ailleurs de lignes directrices quant à la participation de ses membres, notamment en matière d'équilibre politique et de parité. Davantage de jeunes parlementaires participeront à ses réunions. Les parlementaires seront mieux informés au sujet de l'Organisation et plus à même de prendre part à ses travaux. Les méthodes de travail des Commissions permanentes seront améliorées, ce qui permettra également d'assurer un meilleur travail de suivi de la part des parlements, à l'appui des commissions. Les Assemblées seront plus efficaces. L'UIP aura recensé les structures parlementaires sous-régionales, régionales et mondiales, dans une optique de coopération, ce qui contribuera à un dialogue et une coopération de meilleure qualité avec ces entités parlementaires et entre elles.

**3.2 Mettre l'UIP en valeur grâce à une stratégie de communication moderne**

L'UIP a besoin d'une politique de communication pour appuyer ses trois orientations stratégiques. Cette politique doit s'appuyer sur les possibilités existantes et en créer de nouvelles pour faire connaître le travail des parlements, des parlementaires et de l'UIP afin d'amener l'idée, dans l'esprit du public, que l'UIP est une organisation unique en son genre, qui appartient aux parlements et se bat pour faire progresser la démocratie. La mise en œuvre de cette politique induit de repenser la manière dont l'UIP communique avec l'extérieur. Elle doit être résolument tournée vers les parlements. Cela suppose d'établir une communication beaucoup plus directe avec les parlementaires et de faire connaître leurs travaux dans leurs parlements respectifs et à l'UIP. Il faudra donc mettre l'accent sur le site web de l'Organisation, rationaliser les publications et recadrer les relations avec les médias.

**Domaine : Site web**

**Objectif : Moderniser le site web de l'UIP et le transformer en un outil d'information dynamique permettant de communiquer dans les deux sens avec les parlementaires du monde entier**

Le site web de l'UIP sera remanié. Il sera d'abord consacré aux parlements nationaux et aux parlementaires, mais devra aussi devenir une source d'informations didactiques et générales. Il devra s'appuyer sur le travail substantiel mené par l'UIP et ses membres et s'en faire l'écho, en particulier en ce qui concerne les travaux visant à renforcer la démocratie à travers les parlements, à promouvoir l'égalité des sexes et à protéger et promouvoir les droits de l'homme. Il devra être l'outil de référence pour toute personne souhaitant s'informer sur les parlements, et proposer aussi bien un exposé des notions élémentaires du fonctionnement et de l'activité des parlements que des travaux approfondis sur la politique. Le site web de l'UIP doit devenir un lieu où trouver des informations attrayantes et assimilables sur les parlements en général, les tendances, les changements et les innovations, ainsi que sur les différentes approches de la démocratie et les rouages qui en sous-tendent l'exercice. Il permettra ainsi à l'UIP d'obtenir la reconnaissance qui lui fait actuellement défaut. Le site web de l'UIP sera un

instrument de communication avec les parlements et entre les parlements et leurs membres, ainsi qu'avec le grand public, auquel s'ajoutera une utilisation plus courante des médias sociaux.

**Domaine : Produits d'information**

**Objectif : Créer des produits d'informations modernes et en adéquation avec les besoins des parlements membres**

L'UIP arrêtera une politique en matière de publications. Celle-ci visera d'abord à produire des ouvrages qui répondent aux besoins des Parlements Membres et permettra à l'UIP de jouer un rôle de premier plan dans les produits d'information parlementaires. Il s'agira de recentrer les publications et, au besoin, d'en arrêter certaines et d'en lancer d'autres. L'UIP aura pour publication phare un rapport annuel - le Rapport parlementaire mondial -, outil de référence sur les parlements, leurs membres et les difficultés qu'ils rencontrent (voir section 1.1). Elle produira aussi des supports vidéo sur l'Organisation. Enfin, elle sera particulièrement attentive à produire des outils plus faciles d'emploi, à en faire une meilleure publicité et un meilleur suivi et à produire des versions en espagnol et en arabe.

**Domaine : Médias**

**Objectif : Réorienter la politique de l'UIP à l'égard des médias**

L'UIP continuera à tisser des liens avec des journalistes et autres correspondants, en s'efforçant de s'adresser d'abord à ceux qui sont spécialisés dans la vie parlementaire ou dans certains domaines du travail de l'Organisation. La politique médiatique aura pour objet de placer des articles rendant compte du travail et des opinions de l'UIP dans les journaux à grande diffusion et d'obtenir une couverture télévisuelle des activités de l'UIP. Enfin, l'UIP continuera à étudier les possibilités de mise en commun des informations diffusées par les chaînes télévisées parlementaires, le but étant de créer un " produit UIP ".

**Résultats attendus**

L'UIP sera capable de créer et de mettre progressivement en œuvre une politique de communication du XXI<sup>ème</sup> siècle, et de la doter progressivement des ressources tant financières qu'humaines dont elle a besoin. Son site web lui permettra de se rapprocher de ses Membres et de les faire participer, physiquement et virtuellement, aux travaux de l'Organisation. Elle pourra ainsi se positionner comme une organisation unique en son genre, dotée de compétences particulières sur les parlements et la démocratie, et répondre à la demande et aux attentes de tous ses utilisateurs, et notamment leur permettre d'accéder aux annales de l'Organisation.

Le site web s'accompagnera d'un effort délibéré pour dialoguer régulièrement avec les parlements et les associer à toute une gamme de questions grâce aux outils de communication (blogs, extranet, envois de courriels ciblés, SMS, Facebook, Twitter et autres médias sociaux). L'UIP aura réussi à faire évoluer la culture de travail au Secrétariat, où le site web constituera désormais un outil commun, avec un personnel qui se souciera systématiquement, dans son travail, de l'aspect communication. On pourra mesurer les résultats de cette politique suivant la manière dont l'image de l'UIP aura pris dans l'esprit des publics cibles, autrement dit, il s'agira de savoir si l'UIP est devenue une " marque " et si les Membres mettent en avant l'image de l'UIP dans les parlements.

**3.3 Améliorer la gestion des activités, la gouvernance et le contrôle interne**

Si elle veut offrir des services de meilleure qualité à ses Membres, l'UIP va devoir moderniser sa façon de travailler. Cela suppose d'intégrer les questions de genre à l'ensemble de l'Organisation, de ses politiques, programmes et activités, mais aussi de veiller à ce que

l'ensemble des travaux de l'Organisation répondent à une approche fondée sur les droits. La modernisation exige en outre de revoir les pratiques de l'Organisation qui influent sur le rapport coût-efficacité, les performances et la transparence. L'UIP améliorera ses systèmes et méthodes de gestion, en particulier en ce qui à trait aux ressources humaines, aux mécanismes financiers et à la communication. Afin de mieux servir ses Membres, l'UIP doit améliorer ses temps de réaction et faire preuve de plus de souplesse, en particulier en ce qui concerne la communication et les finances. L'UIP devra supprimer certains postes et en créer de nouveaux.

**Domaine : Intégration des questions de genre**

**Objectifs : Intégrer systématiquement les questions de genre dans l'ensemble de l'Organisation**

L'UIP adoptera une politique d'intégration des questions de genre qu'elle appliquera à l'ensemble de ses structures. L'intégration des questions de genre est une stratégie mondialement reconnue pour promouvoir l'égalité des sexes. Elle permet de donner davantage de pertinence et d'efficacité aux agendas politique et de développement. Il est important pour des politiques, programmes et mesures efficaces, de reconnaître les inégalités entre hommes et femmes et d'y remédier. L'intégration des questions de genre consiste donc à mettre le point de vue des femmes et l'objectif d'égalité des sexes au cœur de toutes les activités - élaboration des politiques, recherche, sensibilisation/dialogue, législation, affectation des ressources et planification, mise en œuvre et suivi des programmes et projets.

**Domaine : Approche fondée sur les droits**

**Objectifs : Adopter dans toutes les activités de l'UIP, une démarche fondée sur les droits**

L'UIP adoptera, dans son travail, une approche fondée sur les droits. Ce genre d'approche consiste à protéger et à défendre les êtres humains et à renforcer les capacités et la transparence des institutions publiques - dont le Parlement - qui sont tenues d'assurer le respect, la promotion et l'exercice de ces droits. En adoptant une approche fondée sur les droits dans tous ses domaines d'activité, l'UIP contribuera à renforcer la capacité des parlements à promouvoir et protéger les droits de l'homme.

**Domaine : Programme d'action de la direction**

**Objectifs : Moderniser les systèmes et méthodes de gestion de l'UIP et instaurer un système de gestion axé sur les résultats**

L'UIP se dotera d'un système financier en temps réel pour faciliter l'efficacité des opérations des détenteurs de budgets. Les directeurs et le personnel recevront une formation sur la planification, la budgétisation et la gestion financière pour leur permettre d'utiliser au mieux les mécanismes financiers. On procédera à une évaluation plus systématique des projets et programmes. L'UIP mettra en place un système de gestion axé sur les résultats. Le système d'évaluation des performances du personnel sera renforcé. L'UIP commencera à intégrer les technologies modernes d'information et de la communication dans l'ensemble de ses opérations. Des dispositifs d'appui des TIC seront mis en place là où il n'y en avait pas jusqu'à présent. Par ailleurs, les répertoires de contacts seront de plus en plus indispensables pour la communication. L'UIP commencera aussi à utiliser plus systématiquement les systèmes de vidéoconférence et à faciliter les réunions virtuelles. A terme, cela exigera aussi de moderniser les installations de conférence de l'Organisation, pour rendre possible la coopération parlementaire "virtuelle". Enfin, l'UIP investira dans la formation de son personnel et améliorera ses systèmes de ressources humaines.

**Domaine : Gouvernance et contrôle**

**Objectifs : Renforcer la gouvernance et le contrôle internes**

L'UIP établira un mécanisme (un comité des finances, par exemple) pour assurer une meilleure gouvernance interne et un meilleur contrôle. Il s'appuiera sur les bonnes pratiques observées dans les organisations internationales et aura pour mission de dispenser des avis autorisés sur les questions financières et les risques concernant l'UIP, de contrôler le budget et son exécution, et d'aider le Comité exécutif à appliquer les décisions du Conseil directeur touchant à la gestion financière de l'UIP. Il définira une stratégie de mobilisation des ressources pour faire en sorte que l'UIP puisse compter sur des ressources stables et prévisibles pour la réalisation de ses activités.

**Résultats attendus**

D'ici cinq ans, les politiques, structures et processus de l'UIP reposeront sur des politiques rationnelles et efficaces d'intégration des questions de genre et des stratégies fondées sur les droits. L'UIP aura établi un cadre d'action clair axé sur les résultats pour l'ensemble de ses activités. La mise en œuvre du Plan d'action de réforme des structures aura permis d'améliorer les systèmes financiers et la gestion des opérations, d'avoir des opérations plus efficaces grâce aux TIC et d'avoir une meilleure gestion grâce aux objectifs, à l'évaluation des performances et à la formation du personnel. Ce plan d'action permettra aussi de faire connaître plus largement l'excellence des activités de l'UIP et offrira donc de meilleures perspectives de financement volontaire. Le Comité des finances permettra d'instaurer un dialogue plus constructif avec le Secrétariat sur les questions budgétaires et financières. Il instaurera un mécanisme transparent pour le traitement des questions budgétaires et financières dont les Membres pourront se servir et avoir le sentiment qu'il leur appartient. Enfin, la stratégie de mobilisation des ressources permettra à l'UIP de s'appuyer sur une perspective de financement rationnelle et durable.

**CONCLUSION**

L'UIP est une organisation de parlements. La stratégie exposée dans le présent document devrait aider les Membres de l'UIP à édifier une UIP universelle, dynamique et efficace, apte à faire progresser la culture, les valeurs et les institutions démocratiques grâce à la coopération entre les parlements.

Les Membres souhaitent amplifier l'impact politique de l'UIP au sein de leurs parlements, dans chaque pays et partout dans le monde. Ils entendent renforcer le travail de l'UIP à l'appui des parlements et de la démocratie. Des parlements meilleurs pour des démocraties plus fortes. L'UIP entend agir pour renforcer la démocratie à travers les parlements, faire progresser l'égalité des sexes et protéger et promouvoir les droits de l'homme.

Il ressort de la stratégie que les Membres peuvent atteindre cet objectif en intensifiant la coopération parlementaire à travers l'UIP. Dans les trois orientations stratégiques définies ici, les parlements et leurs membres sont les acteurs principaux.

La présente stratégie sera mise en œuvre à travers certaines activités décrites dans le programme de travail annuel, et dans le budget consolidé dont il est assorti. Dans une large mesure, elles seront financées par le budget ordinaire. Le montant du budget financé par les contributions des Membres restera constant pendant la période couverte par la stratégie. Des contributions volontaires devront être mobilisées pour mettre en œuvre les activités supplémentaires qui ne sont pas financées par le budget ordinaire.

Dans son essence même, cette stratégie a pour but de renforcer la participation des Parlements Membres au travail de l'UIP et leur sentiment d'en être les acteurs principaux.